

Règlement du Vide Dressing du 30 septembre et 1^{er} octobre 2023

1/ Dépôt des articles sur RDV le lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 septembre 2023 de 17h à 20h et le vendredi 29 septembre 2023 à la salle des fêtes de Brussieu de 9h à 20h.

2/ La dépose des articles coûtera **5 €** aux familles non-adhérentes.

3/ Nous acceptons les accessoires, les vêtements hommes et les vêtements femmes à partir de la taille 34. Les vêtements enfants seront refusés.

4/ Pour chaque famille, il sera accepté une liste de **26** vêtements femmes, une liste de 26 vêtements hommes et une liste de 26 accessoires (chapeaux, chaussures, ceinture, parapluie, bretelles, cravates, etc...).

	Refusé		Accepté
Sous-vêtements, lingerie fine Lots vêtements ou accessoires Maillots de bain Robes de mariées		Ensemble Veste/Jupe Ensemble Veste/Pantalon	

5/ Pour tout dépôt, fournir une liste détaillée des articles à votre nom ainsi que le prix de vente souhaité.

6/ **Tout vêtement décousu, taché, troué ou sale sera refusé. Il en va de même pour les accessoires sales ou cassés, et les chaussures sales ou abîmées.**

7/ Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour déposer et pour acheter.

8/ Vous devez **impérativement **** récupérer vos invendus le dimanche 1^{er} Octobre 2023 entre 18h30 et 19h à la salle des fêtes de Brussieu. C'est à ce moment-là, que vous sera remis l'argent de vos articles vendus, **sur présentation de la feuille de dépôt.**

****Tous En Famille ne collecte plus les dons ni les invendus.**

9/ Pour couvrir ses frais, l'Association prendra **15%** sur les ventes.

10/ L'association décline toute responsabilité sur les pertes et les vols, nous ne rembourserons aucun article manquant.